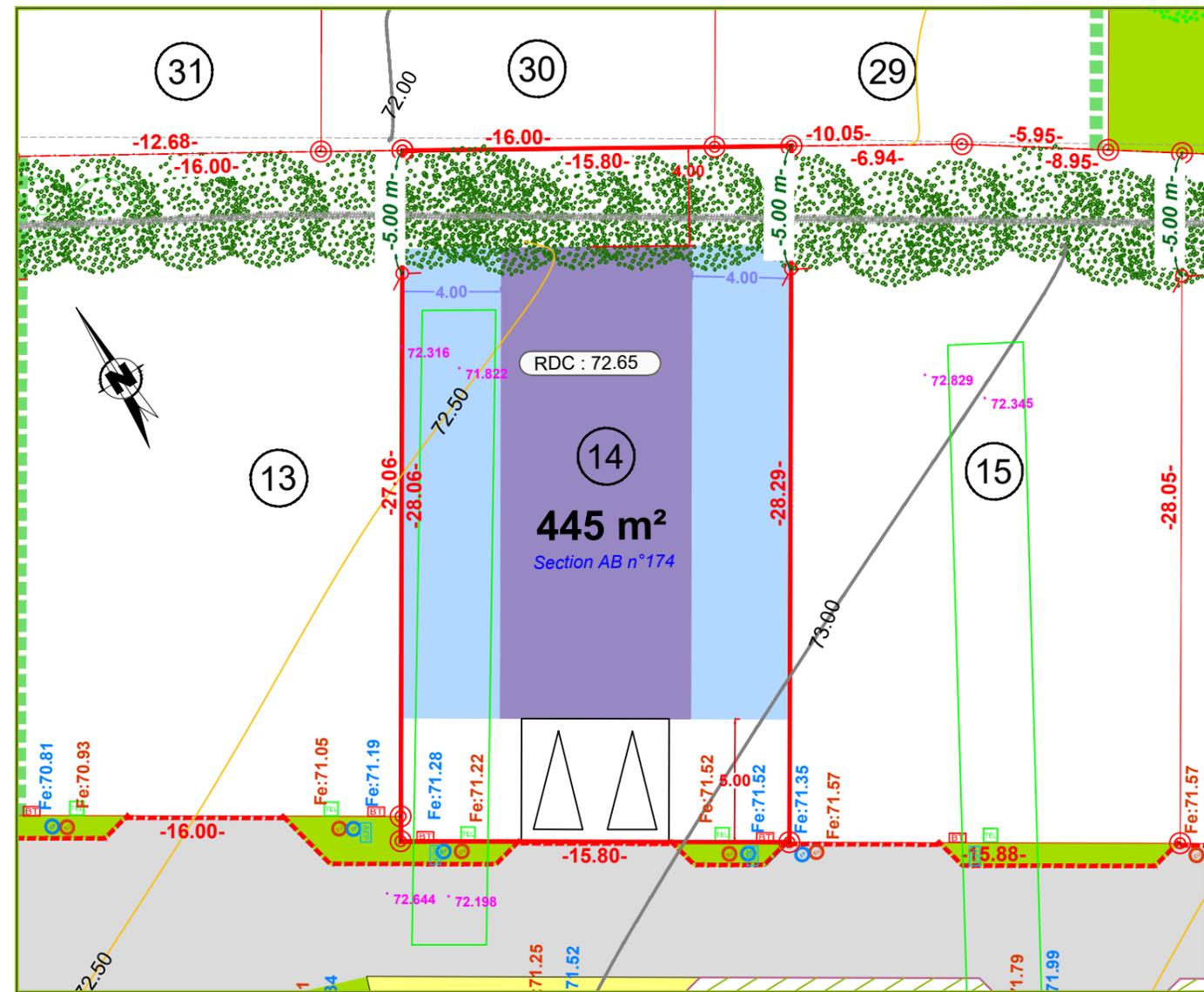


Référence cadastrale : AB n°174
Superficie : 445 m²
Surface de plancher 240 m²

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0004
délivré le 26 mars 2021
rectifié le 16 Juillet 2021



Localisation du lot



Légende

périmètre de l'opération	PARCELLAIRE	cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres)	Réseau électrique
haie sur talus existante conservée	limite de lot	zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faitage	Coffret Cibe
haie sur talus - plantation à charge aménageur	numéro de lot et surface	FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE	Coffret REMBT
portion de haie existante supprimée	accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert	Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur	Réseau d'adduction d'eau potable
voie en revêtement de type enrobé	accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle	LIMITES PARCELLAIRES	Citerneaux
espace partagé en revêtement différencié	distance périmétrique	obligation de plantation d'une haie arbustive variée - à la charge de l'acquéreur	Réseau de télécommunications
trottoir en revêtement de type enrobé	distance de retrait entre piquet bois et borne OGE	# haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur	Chambre L2T
place de stationnement en revêtement perméable de type evergreen	CONSTRUCTIBILITÉ	Application cadastrale	Regard de branchement
aire de présentation des ordures ménagères	cote de recul minimal imposé par rapport à la limite parcellaire (en mètres)	Borne retrouvée	Réseau d'éclairage public
espace vert engazonné	zone de constructibilité sans limitation de hauteur	Borne OGE posée le 08/09/2022	Candélabre
espace vert planté d'une végétation arbustive	Cotation voirie projet	Piquet bois	Réseau d'eau pluviale
arbres à planter:			Boite de branchement EP
arbre de haute tige de taille moyenne			Assainissement d'eaux usées
arbre de type cépée			Boite de branchement EU
			Signe d'appartenance
			Altitude imposée du rez-de-chaussée projeté

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition...
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le Règlement de lotissement.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69